

47 jalons de recherche



Les Chambres des comptes

Lettres patentes d'Antoine de Bourgogne du 1^{er} juillet 1404 portant création officielle de la Chambre
des comptes de Brabant.
AGR, Chambres des comptes, Chartes de Brabant, 7545.

TABLE DES MATIÈRES

I. HISTOIRE INSTITUTIONNELLE.....	3
II. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS.....	5
III. LE PERSONNEL.....	7
IV. QUE PUIS-JE TROUVER DANS LES ARCHIVES DES CHAMBRES DES COMPTES?.....	7
a. Les registres	8
b. Les comptes en rouleaux.....	10
c. Les acquits.....	10
1. Les acquits des Chambres des comptes à Lille.....	11
2. Les acquits des Chambres des comptes à Bruxelles.....	11
3. Les acquits du sceau de l'Audience	11
d. Les dossiers administratifs	12
e. La correspondance administrative	12
f. Les chartes	13
1. Les chartes de Brabant	13
2. Les chartes de Flandre	16
3. Les chartes de Luxembourg et de Chiny.....	18
4. Les chartes de Vienne	18
g. Les dénombrements de la Chambre légale de Flandre et d'autres cours féodales...	19
h. Les archives des fonctionnaires comptables.....	19
i. Les Chambres des comptes seigneuriales.....	20
j. Les archives conservées hors des AGR.....	20
V. LES OPPORTUNITÉS DE RECHERCHE	23
VI. GUIDE DE LECTURE.....	26

COLOFON

NUMÉRO DE COMMANDE 6287

AUTEUR: Lieve De Mecheleer

DÉPÔT LÉGAL D/2022/531/035

ISBN 978 94 6391 276 1

Ce jalon de recherche constitue une traduction française [réalisée par BONNIVERT A.], avec quelques ajouts mineurs, d'un jalon publié en néerlandais en 2013: DE MECHELEER L., De Rekenkamers (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Jalons de recherche, 40), Bruxelles, 2013.

Illustration de couverture: Au sein des archives des Chambres des comptes, les comptes des villes sont présents en grand nombre et constituent une source d'informations extrêmement précieuse, principalement depuis la fin du XIV^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Au sein de cette série, les comptes de la ville d'Ostende depuis 1572/1573 jusqu'à 1580/1581 doivent être signalés en raison de leurs riches illustrations, élément exceptionnel dans les comptes des villes.

AGR, Chambres des comptes, registre 37401, f° 1 (1578/1579).



Projet de façade d'un hôtel de la Chambre des comptes. Cette proposition a été réalisée vers 1780 et doit être rapprochée du projet de construction d'un nouveau bâtiment. Cependant, cette conception n'a jamais vu le jour.

AGR, *Cartes et plans manuscrits*, 1743/2.

Dans ce jalon de recherche, le lecteur découvrira l'un des plus importants fonds des Archives de l'État en Belgique et, de loin, le plus volumineux ensemble d'archives de la période d'Ancien Régime: les archives des Chambres des comptes, conservées aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles. Dans ce fonds sont rassemblés pas moins de 4,5 kilomètres linéaires de documents en parchemin et en papier relatifs à pratiquement tous les aspects de l'histoire des Pays-Bas méridionaux au cours de l'Ancien Régime.

I. Histoire institutionnelle

Tant pour la durée de leur existence que pour leur continuité dans le temps, les Chambres des comptes font partie des institutions centrales les plus importantes des Pays-Bas méridionaux. L'histoire des Pays-Bas bourguignons et habsbourgeois a, en effet, vu apparaître et disparaître plusieurs Chambres des comptes. Ce sont, par ordre chronologique de leur apparition, la Chambre des comptes de Flandre à Lille, à partir de 1386; la Chambre des comptes de Brabant, établie à Bruxelles en 1404; la Chambre des comptes de Hollande-Zélande, créée à la Haye en 1446 et la Chambre des comptes de Gueldre, fondée à Arnhem en 1559. En 1702, Philippe V d'Anjou fusionna les Chambres des comptes de Flandre et de

Brabant en une seule institution centrale, la Chambre des comptes anjouine. Cette institution fut supprimée en 1706 et la Flandre et le Brabant disposèrent à nouveau de leur propre Chambre. En 1735, ces deux Chambres furent une nouvelle fois fusionnées pour former la Chambre des comptes unifiée qui, abstraction faite d'un court intermède (1786-1789: la Chambre des comptes réformée), subsista jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Au XVI^e siècle existèrent également plusieurs Chambres des comptes dissidentes, aux mains des rebelles, installées à Anvers, à Bruxelles et à Gand. Ces dernières devaient contrôler la comptabilité des receveurs actifs dans le territoire du ressort des États généraux.



Façade du nouvel hôtel de la Chambre des comptes, 1780. AGR, *Cartes et plans manuscrits*, 487.

II. Compétences et activités

Parmi les nombreuses compétences attribuées aux Chambres des comptes, on peut distinguer les tâches administratives, judiciaires et les fonctions de contrôle financier.

Les **compétences administratives** sont en rapport avec la gestion du domaine princier. Le personnel des Chambres des comptes remplissait la fonction d'intermédiaire entre, d'une part, le Conseil des Finances, son supérieur hiérarchique, et, d'autre part, les nombreux comptables actifs « sur le terrain ». Il était très souvent sollicité pour l'enregistrement d'actes de différentes natures dont les Chambres des comptes devaient vérifier l'exactitude des taux ou du tarif. Par cette activité, les membres de ce personnel ont doté l'institution d'une imposante banque de données à laquelle les autorités, mais aussi les particuliers, pouvaient faire appel. Afin de permettre une administration efficace, il était non seulement prépondérant de collecter ces informations, mais également de les conserver de manière pérenne. Cette mission d'archivage ne concernait pas uniquement les archives du domaine, mais s'appliquait également à une part importante des archives de l'État.

Les **compétences judiciaires** des Chambres des comptes étaient très vagues et se limitaient aux affaires financières. Aux XV^e et XVI^e siècles, la compétence des Chambres des comptes était restreinte aux comptables et aux dossiers financiers en rapport avec le domaine princier. Par la suite, les Chambres des comptes sont devenues une espèce de

tribunal administratif autorisé à prononcer des peines disciplinaires et qui, dans le cas de délits plus sérieux comme le faux-monnayage, était en mesure de saisir les instances compétentes comme le Grand Conseil de Malines, le Conseil privé ou encore les conseils judiciaires provinciaux. L'appel de jugements rendus par les Chambres des comptes était possible devant le Grand Conseil et, à partir du XVI^e siècle, devant le Conseil privé. Dans le cadre d'arrestations, les Chambres des comptes étaient autorisées à exiger la collaboration des officiers judiciaires locaux. Pour les affaires civiles, les décisions rendues par les Chambres des comptes pouvaient faire l'objet d'appels devant le Conseil des Finances.

La tâche la plus considérable et la plus importante était le **contrôle financier**. Les Chambres des comptes vérifiaient scrupuleusement les comptabilités établies par les officiers comptables, ainsi que par un grand nombre de villes et de châtellenies. La procédure comportait trois phases : la reddition, l'audition et la clôture des comptes. Au cours de la première phase, le comptable déposait à la Chambre des comptes une copie de ses comptes, accompagnée des pièces justificatives annexes. Les comptes y étaient alors minutieusement contrôlés et de nombreuses annotations étaient apportées en marge. Lors de cette deuxième phase, le comptable était susceptible d'être invité à la Chambre, afin de venir expliquer les éléments douteux ou les imprécisions présents dans sa comptabilité. Pendant la troisième et dernière phase de la procédure de



Gravure sur cuivre représentant le personnel de la Chambre des comptes de Brabant, 1623.

AGR, Arenberg, Cartes et plans, 2344.

Sur cette gravure représentant la procession funéraire de l'archiduc Albert figure l'ensemble du personnel de la Chambre des comptes de Brabant, à savoir un président, neuf maîtres, trois auditeurs et un greffier.

contrôle, les comptes étaient définitivement clôturés : les postes « en nature » étaient recalculés en sommes d'argent, les montants étaient convertis en une monnaie unique, les totaux par rubrique et par chapitre étaient calculés et le bilan final était dressé. Enfin, le compte était déclaré clôturé et décharge était donnée à l'officier en charge de son élaboration. Si des imprécisions ou des erreurs subsistaient au cours de la deuxième phase, le

comptable était renvoyé devant le grand bureau de l'institution, où pouvaient siéger le président et les maîtres, mais également des membres du Conseil des Finances, voire du Conseil de Flandre. Les infractions mineures étaient punies de peines pécuniaires et disciplinaires par la Chambre des comptes elle-même. Les infractions plus graves, comme le vol ou la mauvaise gestion, étaient poursuivies judiciairement.

III. Le personnel

Les tâches des Chambres des comptes étaient réparties entre trois catégories d'officiers : les maîtres, les auditeurs et les clerks ou greffiers. L'activité principale des auditeurs était l'audition des comptes, tandis que les clerks étaient responsables de l'envoi de l'ensemble de la correspondance. Les maîtres, quant à eux, devaient surveiller la clôture des comptes et participer aux délibérations du grand bureau. L'institution était dirigée par un président.

En raison de l'expansion territoriale et de l'augmentation du nombre de dossiers à traiter, la composition du personnel s'est graduellement et considé-

rament développée dans le courant du XV^e siècle. Aussi, pendant la seconde moitié du XVII^e siècle, le personnel avait triplé. Néanmoins, le nombre d'officiers fut rapidement restreint, afin de correspondre au cadre établi par les réglementations du XVI^e siècle. De la même manière, des efforts supplémentaires furent menés au XVIII^e siècle pour limiter l'importance de ce personnel.

Outre ces officiers, les Chambres des comptes employaient d'autres individus tels des messagers, des huissiers, des ouvriers ou encore souvent un concierge et un chapelain.

IV. Que puis-je trouver dans les archives des Chambres des comptes ?

Dès la phase de création des archives, les documents furent classés sur base de leurs formes extérieures (chartes, volumes, rouleaux, etc.) et rédactionnelles (lettres, dossiers, comptes, acquits,

etc.). Au XIX^e siècle, les archivistes ont continué à utiliser cette classification. L'apparence actuelle du fonds est par ailleurs toujours déterminée par cette approche. Le lecteur trouvera ci-dessous

un aperçu des principales parties du fonds des Chambres des comptes avec, pour chacune de ces parties, les inventaires rassemblés dans des encadrés.

a. Les registres

Avec leur 1,5 km linéaire, les registres constituent l'épine dorsale du gigantesque fonds d'archives des Chambres des comptes. À l'intérieur de cette section, on distingue les séries suivantes :

Les cartulaires : des registres dans lesquels sont copiées des chartes. Cette série contient également des descriptions de biens, des lettres, des traités, des extraits de chroniques, des récits de joyeuses entrées, des inventaires, etc.

Les livres de cens et de rentes : des registres avec des listes de cens et de rentes déjà perçus ou à percevoir.

Les registres généraux : des documents de natures diverses, comme des ordonnances, édits et placards, traités de paix, privilèges, listes de confiscations, inventaires, textes pour les administrations communales, toutes sortes d'autorisations attribuées par la Chambre des comptes, documents destinés aux comptables, documents ayant trait au domaine ducal et plus spécifiquement aux bois et forêts, aux fiefs et tonlieux, à la frappe de monnaie, à tous types de taxes, etc.

Les comptes : la série la plus importante est celle des comptes soumis au contrôle de la Chambre des comptes. Les comptes concernent pratiquement tous les aspects de la vie publique, qu'il s'agisse de la politique, des institutions, du droit, des rapports sociaux, de l'économie, de l'art ou de la culture. Que l'on veuille étudier la nature des matériaux utilisés dans le cadre de la construction de bâti-

ments, la quantité de bière consommée dans une ville, les types de mets servis à l'occasion de la joyeuse entrée de l'un ou l'autre souverain, l'identité des musiciens invités afin d'agrémenter les festivités ou encore celle des criminels avec lesquels les officiers judiciaires étaient parvenus à un accord, etc. toutes ces informations se retrouvent dans les comptes.

GACHARD L.-P., *Inventaire des archives des Chambres des Comptes, précédé d'une notice historique sur ces anciennes institutions*, I-II-III (Archives générales du Royaume. Inventaires, 1, 2 et 3), Bruxelles, 1837-1851.

PINCHART A., *Inventaire des archives des Chambres des Comptes, précédé d'une notice historique sur ces anciennes institutions*, IV et V (Archives générales du Royaume. Inventaires, 6 et 8), Bruxelles, 1865-1879.

NELIS H. (revu par DIERKENS A., LAURENT R.), *Inventaire des archives des Chambres des Comptes*, VI (Archives générales du Royaume. Inventaires, 257), Bruxelles, 1995.

GORISSEN P. (complété par DIERKENS A., LAURENT R.), *Inventaire des archives des Chambres des Comptes*, VII (Archives générales du Royaume. Inventaires, 263), Bruxelles, 1996.

PROOST J., *Inventaire ou table alphabétique & analytique des noms de personnes contenus dans les registres aux gages & pensions des Chambres des Comptes* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 14), Bruxelles, 1890.



Au sein des archives des Chambres des comptes, les comptes des villes sont présents en grand nombre et constituent une source d'informations extrêmement précieuse, principalement depuis la fin du XIV^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Au sein de cette série, les comptes de la ville d'Ostende depuis 1572/1573 jusqu'à 1580/1581 doivent être signalés en raison de leurs riches illustrations, élément exceptionnel dans les comptes des villes.

AGR, *Chambres des comptes*, registre 37400, f° 18 (1577/1578).

DE MECHELEER L., *Inventaris van het archief van de Rekenkamers. Delen en banden (registers). Reeks stadsrekeningen van Aalst (1395-1786)* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 509), Bruxelles, 2011.

STEVENS W., *Het Leenhof van Dendermonde tijdens de vijftiende eeuw. Nadere toegang op het archief van de Rekenkamers, delen en banden,*

nr. 1102 en denombrementen van Vlaanderen, Leenhof van Dendermonde tot 1473 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 548), 2 vol., Bruxelles, 2013.

HÉRARD G., *Inventaire des archives des Chambres des Comptes. Registres des comptes des villes de Hainaut (1362-1794)* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 595), Bruxelles, 2016.



Comptes en rouleaux.

b. Les comptes en rouleaux

En raison de leur apparence, les comptes en rouleaux furent séparés des registres. Les quelque 3000 rouleaux conservés datent majoritairement des XIV^e et XV^e siècles et proviennent quasi exclusivement de la Chambre des comptes de Flandre et, dans une moindre mesure, de la Chambre des comptes de Brabant.

NELIS H., *Chambres des Comptes de Flandre et de Brabant. Inventaire des comptes en rouleaux, d'après l'exemplaire annoté Salle de lecture A.G.R.* (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 120), Bruxelles, 1992.

c. Les acquits

Au cours de l'Ancien Régime, il était d'usage que, en plus de leur comptabilité proprement dite, les officiers comptables soumettent à la commission de contrôle toutes sortes de pièces justificatives. La grande majorité de ces documents étant des acquits, l'ensemble de ces pièces a été dénommé « acquits » pour des raisons de facilité. Outre les acquits à proprement parler, cette section rassemble de la correspondance, des contrats, des listes et des relevés, des copies de lettres de nomination ou de commission, des assignations, des ordres de paiement, etc. Les acquits et les autres pièces justificatives sont organisés de la même manière que les registres, c'est-à-dire selon la nature des officiers comptables, de leurs

caisses et de leurs services, et selon une répartition géographique.

1. Les acquits des Chambres des comptes à Lille

Cette collection contient les pièces justificatives des comptes de tous les comptables actifs dans les régions relevant du ressort géographique de la Chambre des comptes de Lille, c'est-à-dire le comté de Flandre (avec le marquisat d'Anvers), la seigneurie de Malines, les comtés de Hainaut et de Namur, Tournai et le Tournaisis, le Cambrasis et les villes de la Somme.

Au début du XX^e siècle, on décida malheureusement de séparer les documents sur papier de ceux sur parchemin. Les documents sur papier furent rangés dans des portefeuilles, tandis que ceux sur parchemin furent conservés dans des boîtes ou cartons.

MARCHAL F.-J.-F., éd. DE MECHELEER L., *Inventaire des archives de la chambre des comptes à Lille. Acquits. Cartons et portefeuilles (1384-1721)* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 516-517), Bruxelles, 2012.

2. Les acquits des Chambres des comptes à Bruxelles

Cette collection contient les documents comptables justificatifs de toutes les Chambres des comptes des Pays-Bas méridionaux actives à Bruxelles à un moment donné, à savoir la Chambre des comptes de Brabant, la Chambre des comptes de la Gueldre espagnole,

puis autrichienne, la Chambre des comptes de Flandre (uniquement pour les pièces justificatives datant d'après 1667), la Chambre des comptes anjouine, la Chambre des comptes unifiée et la Chambre des comptes réformée.

AERTS E. (éd.), *Acquits des Chambres des comptes à Bruxelles* (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Instruments de recherche à tirage limité, 576), Bruxelles, 2004.

3. Les acquits du sceau de l'Audience

En dehors de ses missions de secrétaire d'État, l'audiencier était également responsable du traitement et de l'expédition d'une grande diversité de documents, à savoir de toutes les lettres ouvertes et patentes non scellées du grand-sceau ou du sceau privé et, après 1531, de tous les documents rédigés et expédiés sous forme de lettres ouvertes (et donc soumis au grand-sceau ou au sceau privé) tels les ordonnances et placards, les nominations, les anoblissements, les convocations, la confirmation ou l'interprétation des privilèges et toutes les grâces. Cette responsabilité impliquait, entre autres, que l'audiencier devait transmettre aux destinataires les lettres qui avaient été rédigées en chancellerie et qu'il devait percevoir les droits pour l'apposition du sceau.

L'audiencier tenait la comptabilité des montants perçus et devait en rendre des comptes à la Chambre des comptes de Flandre, située d'abord à Lille et ensuite à Bruxelles. La Chambre des comptes a

donc conservé une série de comptes relatifs aux droits de sceau de l'Audience, ainsi qu'une série de pièces justificatives.

Parmi les documents justificatifs en rapport avec le droit de sceau, il y a lieu de distinguer trois séries : les cédules ou les ordres que le souverain ou son entourage immédiat avaient donnés à l'audienier concernant des exemptions du droit de sceau sur certaines lettres ; les lettres ou chartes proprement dites et des documents justificatifs tels des acquits, des récépissés, des lettres de décharge, des listes, des états, etc. Pour cette dernière série, aucun inventaire n'a été publié.

a. Cédules

NELIS H., *Chambre des Comptes de Lille. Catalogue des chartes du sceau de l'Audience*, I (Archives générales du Royaume. Inventaires, 52/1), Bruxelles, 1915, p. 1-103.

b. Chartes

Période 1385-1482

NELIS H., *Chambre des Comptes de Lille. Catalogue des chartes du sceau de l'Audience*, I (Archives générales du Royaume. Inventaires, 52/2), Bruxelles, 1915, p. 105-321.

Période 1478-1667

NELIS H., complété et revu par DE MECHELEER L., *Inventaris van het archief van de Rekenkamers. Bewijsstukken i.v.m. het zegelrecht van de Audiëntie. Chartes. Tweede Reeks 1478-1667* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 510), Bruxelles, 2011.

d. Les dossiers administratifs

Les membres du personnel des Chambres des comptes ont produit de nombreux documents sur une grande variété de sujets liés à leurs compétences et leurs fonctions. Du point de vue du contenu, ces dossiers sont très diversifiés et touchent à tous les aspects de l'histoire des anciens Pays-Bas, depuis la fin du XIV^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Cependant, en raison de leur faible accessibilité, ces dossiers sont généralement peu exploités par les chercheurs.

Ces dossiers sont peu accessibles. Pour l'instant, il faut se contenter d'inventaires manuscrits mentionnés dans AERTS E., *Geschiedenis en archief van de Rekenkamers* (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Aperçus et Guides, 27), Bruxelles, 1996, p. 392.

e. La correspondance administrative

Le personnel des Chambres des comptes entretient une correspondance importante avec les officiers comptables, les organes de surveillance, les membres d'autres institutions et, dans une moindre mesure, avec des particuliers. La correspondance administrative produite dans ce contexte est composée d'originaux entrants et de brouillons, minutes ou copies de lettres sortantes.

GACHARD L.-P. (introduction par AERTS E.), *Administratieve briefwisseling van de Rekenkamers. Correspon-*

dance administrative des Chambres des Comptes (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 126), Bruxelles, 1992.

AERTS E., *Administratieve briefwisseling van de Hervormde Rekenkamer (1787-1789)* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 240), Bruxelles, 1988.

f. Les chartes

Le fonds des Chambres des comptes contient des milliers de chartes, une conséquence du fait que ces Chambres assumaient aussi un rôle en matière de gestion des archives. La surveillance des trésors de chartes des souverains était en effet confiée aux membres des Chambres des comptes, organismes de contrôle qui devaient eux-mêmes régulièrement faire appel aux chartriers.

On peut distinguer quatre collections de chartes: les Chartes de Brabant, de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse; les Chartes de Luxembourg et de Chiny; les Chartes de Flandre et les Chartes de Vienne.

1. Les chartes de Brabant

La collection des chartes originales de Brabant couvre la période 1154-1789: elle a été classée chronologiquement. Une quantité considérable de chartes d'après l'année 800 nous est parvenue sous forme de cartulaires, rangés parmi les registres des Chambres des comptes et la collection des Manuscrits divers.

La **première série** comprend les chartes originales de la période 1154-1383. Les instruments de recherche sont pourvus d'index étendus des noms de lieux et de personnes.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*, 8 tomes, Bruxelles, 1910-1922:

t. I: période 1154-1338, numéros 1-500 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 282).

t. II: période 1338-1357, numéros 501-1250 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 42).

t. III: période 1357-1362, numéros 1251-2000 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 43).

t. IV: période 1362-1372, numéros 2001-2900 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 44).

t. V: période 1372-1374, numéros 2901-3800 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 47).

t. VI: période 1374-1375, numéros 3801-4770 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 56).

t. VII: période 1375-1378, numéros 4771-5425 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 57).

t. VIII: période 1379-1383, numéros 5426-6052 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 62).

La **deuxième série** analyse les chartes de la période 800-1383 contenues dans les cartulaires. Ces copies doivent être demandées en consultation, non pas via les numéros d'inventaire, mais par

les numéros des cartulaires conservés parmi les registres des Chambres des comptes et la collection des Manuscrits divers.

VERKOOREN A. (index GRUNZWEIG A., LIBOIS A., PAGNOUL A.-M. et VAN NIEUWENHUYSEN A.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Deuxième partie. Cartulaires. I (800-1312)* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 138), Bruxelles, 1961.

VERKOOREN A. (index DE STURLER L., VERVAECK S. et WARLOP E.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Deuxième partie. Cartulaires. II (1312-1383)* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 143), Bruxelles, 1962.

La **troisième série** ouvre à la recherche tant les originaux que les cartulaires de la période 1383-1789.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires*, 4 tomes, Bruxelles, 1961-1988 :

t. I : période 1383-1396, numéros 6053-6857 (introduction et index GRUNZWEIG A.) (Archives générales du Royaume. Inventaires, 133).

t. II : période 1396-1404, numéros 6858-7542 (introduction et index SOENEN M. et GRAFFART A.) (Archives générales du Royaume. Inventaires, 157).

t. III : période 1404-1415, numéros 7543-7951 (introduction et index GRAFFART A. et LAURENT R.) (Archives générales du Royaume. Inventaires, 195).

t. IV : période 1415-1427, numéros 7952-8415 (introduction et index GRAFFART A.) (Archives générales du Royaume. Inventaires, 241).

Concordance du tome I entre les numéros des actes et des analyses :

GRUNZWEIG A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. I. (1383-1396). Supplément. Concordance entre les numéros [des actes et ceux des analyses].* Introduction et tables (Archives générales du Royaume. Inventaires, 134), Bruxelles, 1961.

Pour la période 1427-1789, Verkooren a laissé environ 16 000 fiches. Ces fiches ont été photocopiées et rassemblées en 14 volumes comme instruments de recherche à tirage limité.

VERKOOREN A. (introduction AERTS E.), *Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires (1427-1789). Oorkonden en cartularia van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de landen van Overmaas. Derde gedeelte. Originele oorkonden en cartularia (1427-1789)* (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 47), 14 tomes, Bruxelles, 1989.



Inventaire original des chartes de Brabant, réalisé par le garde des chartes Adriaan Vander Ee, en 1438. Il s'agit du premier répertoire général des chartes conservées dans les trois dépôts brabançons de la Chambre des comptes à Bruxelles, Nivelles et Tervueren. L'inventaire est orné de nombreuses miniatures, dont les lettrines de la layette de Liège et de Looz. Dans cette lettrine, on peut voir l'évêque de Liège entouré de six personnages. Dans la partie inférieure, la ville de Liège est représentée avec un écu portant les armes de la cité, installé au sommet d'une porte.

AGR, *Manuscripts divers*, 983, f° 418.



Copie de l'inventaire original des chartes de Brabant de 1438, produite entre 1470 et 1490. Ce document comporte également de belles illustrations. La lettrine de la layette d'Anvers montre la ville entourée d'eau sur laquelle naviguent des bateaux. Au-dessus de la porte se trouve un écu sur lequel figurent les armes de la cité. Dans la partie supérieure, la ville est surmontée par les deux mains qui traditionnellement représentent la cité.

AGR, *Inventaires de la Deuxième Section*, 66, f° L.



La lettrine de la layette de Louvain représente les huit portes de la ville, avec leurs écus respectifs.

AGR, *Inventaires de la Deuxième Section*, 66, f° XXVII.

Le tome I contient les années 1427-1430; II: 1431-1435; III: 1436-1449; IV: 1450-1469; V: 1470-1490; VI: 1491-1515; VII: 1516-1539; VIII: 1540-1565; IX: 1566-1600; X: 1601-1627; XI: 1628-1655; XII: 1656-1680; XIII: 1681-1734; XIV: 1735-1789.

NELIS H., *Table des Chartes du Brabant, 1387-1500*, Bruxelles, 1934.

Pour une édition critique et corrigée des analyses de Verkooren pour les années 1427-1499, voir:

VERKOOREN A. (complété et revu par DE MECHELEER L.), *Inventaris van het archief van de Rekenkamer van Brabant. Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas (1427-1438)* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 515), Bruxelles, 2012.

VERKOOREN A. (complété et revu par DE MECHELEER L.), *Inventaris van het archief van de Rekenkamer van Brabant. Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas (1439-1469)* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 650), Bruxelles, 2018.

VERKOOREN A. (complété et revu par DE MECHELEER L.), *Inventaris van het archief van de Rekenkamer van Brabant. Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas (1470-1499)* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 651), Bruxelles, 2018.

Les chartes peuvent être consultées uniquement sur microfilm; voir tableau des concordances:

LAURENT R., Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Table de concordance des microfilms (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 201), Bruxelles, 1995, p. 3-14.

2. Les chartes de Flandre

Depuis la fin du XIX^e siècle, la collection des chartes de Flandre comprend deux séries. La première contient la majeure partie de l'ancien trésor des chartes des comtes de Flandre, y compris quelques chartes de la Chambre des comptes lilloise. La seconde n'a en principe rien à voir avec le chartrier. Cette dernière série contient non seulement des chartes, mais aussi des documents tels des acquits et autres documents comptables, issus de la première série et surtout d'autres sections des archives des Chambres des comptes.

a. Première série

(Avant-propos de DE STOBBELEIR D.), *Inventaire provisoire des chartes de Flandre. Première série (IX^e-XVII^e s.)* (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 14), 2^e éd., Bruxelles, 1994.

Sous l'article 134/7 des Inventaires de la Deuxième Section, on trouve un ins-

trument de recherche particulier pour les articles 751 à 1270.

Les chartes peuvent être consultées uniquement sur microfilm.

LAURENT R., *Chartes de Flandre. Première série. Table de concordance des microfilms* (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 202), Bruxelles, 1995.

b. Deuxième série

Pour une description détaillée des chartes, on peut recourir à quelques instruments de recherche de la collec-

tion Inventaires de la Deuxième Section (notamment les articles 135/1 et 134bis/b).

LAURENT R., *Chartes de Flandre. Deuxième série. Table de concordance* (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 203), Bruxelles, 1995.



Copie, réalisée en 1638, d'un inventaire original des chartes rédigé entre 1506 et 1512 par la Chambre des comptes de Lille. Ce document est orné de nombreuses illustrations représentant la faune et la flore, des outils, des instruments de musique, etc.

AGR, *Inventaires de la Deuxième Section*, 117, passim.

Haynnau



3. Les chartes de Luxembourg et de Chiny

La collection des chartes originales du Luxembourg couvre la période [1148]-1791.

BOURGUIGNON M., *Les chartes du Luxembourg. Introduction à l'inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 77), Bruxelles, 1931.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg* (Comté puis Duché), 5 tomes, Bruxelles, 1914-1922 :

t. I : période 1083-1310, numéros 1-500 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 48).

t. II : période 1310-1354, numéros 501-956 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 53).

t. III : période 1354-1383, numéros 957-1356 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 54).

t. IV : période 1383-1466, numéros 1357-1884 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 58).

t. V : période 1467-1555, numéros 1885-2352 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 60).

VERKOOREN A. (introduction AERTS E.), *Oorkonden en cartularia van Luxemburg (graafschap, vervolgens hertogdom) (1556-1791). Chartes et cartulaires du Luxembourg (comté puis duché) (1556-1791)* (Archives générales du Royaume.

Instruments de recherche à tirage limité, 77), 4 tomes, Bruxelles, 1989.

Les chartes peuvent être consultées uniquement sur microfilm ; voir tableau des concordances :

LAURENT R., *Chartes et cartulaires du Luxembourg. Table de concordance des microfilms* (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 204), Bruxelles, 1995, p. 31-35.

4. Les chartes de Vienne

Cette collection contient les chartes qui faisaient partie des collections conservées et gérées par les Chambres des comptes et qui ont été transférées en 1794 de Bruxelles à Vienne, puis, au XIX^e siècle, à La Haye et finalement, en 1953, aux Archives générales du Royaume.

La collection est subdivisée en deux groupes : les « chartes » au sens propre du terme et les « actes » (documents sur parchemin, ainsi que de la correspondance, des dossiers, des acquits, des comptes sur rouleaux, etc.). Les documents ont été classés géographiquement. Les chartes ont trait à la période de la fin du XII^e jusqu'au milieu du XVI^e siècle ; les actes, quant à eux, couvrent la période du XVI^e au XVIII^e siècle.

Les seuls instruments de recherche pour cette collection sont les inventaires manuscrits des *Inventaires de la Deuxième Section*, n° 512 et 513.

g. Les dénombremments de la Chambre légale de Flandre et d'autres cours féodales

Cette section contient les dénombremments (actes reprenant un aperçu des droits et des devoirs associés à un fief) des cours féodales de Flandre. Un nombre restreint de dénombremments concerne des fiefs qui étaient du ressort de cours féodales installées en dehors du comté de Flandre, surtout en Hainaut.

Dans la majorité des cas, les dénombremments sont uniquement accessibles via trois répertoires manuscrits datant de 1770 (*Inventaires de la Deuxième Section*, n° 168-170). Des régestes précis des dénombremments depuis le n° 1 au 3084 ont été élaborés par Verkoooren. Ce dernier a également fourni des index des noms de lieux et de personnes (*Inventaires de la Deuxième Section*, n° 507¹⁻¹³).

Les dénombremments du bourg de Furnes, de la cour féodale à Termonde et du château de Courtrai ont été décrits dans des inventaires :

CARNIER M., *Inventaris van het archief van de Rekenkamer, daarna "Bureau des Finances", te Rijsel. Denombrementen en andere stukken van de grafelijke leenhoven: Burg van Veurne, 1389-1745* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 440), Bruxelles, 2009.

STEVENS W., *Het Leenhof van Dendermonde tijdens de vijftiende eeuw. Nadere toegang op het archief van de Rekenkamers, delen en banden,*

nr. 1102 en denombrementen van Vlaanderen, Leenhof van Dendermonde tot 1473 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 548), 2 vol., Bruxelles, 2013.

CARNIER M., *Inventaris van het archief van de Rekenkamer, daarna "Bureau des Finances", te Rijsel. Denombrementen en andere stukken van de grafelijke leenhoven: Kasteel van Kortrijk, 1399-1681* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 554), Bruxelles, 2013.

h. Les archives des fonctionnaires comptables

Cette collection provient majoritairement des comptables qui avaient emmené en 1794 leurs archives en Allemagne, où ils avaient rejoint le gouvernement des Pays-Bas autrichiens qui avait fui en emportant les archives de la Chambre des comptes. Ces documents datent essentiellement de la fin du XVIII^e siècle, mais aussi du XVII^e, voire du XVI^e siècle. Ces archives contiennent la correspondance originale envoyée aux comptables par des institutions comme les Chambres des comptes, le Conseil des Finances, le Conseil privé, le Conseil du gouvernement général, les États provinciaux et les conseils de justice. Il y a également une documentation importante que les receveurs avaient recueillie ou rédigée en vue de l'exécution de leurs missions.

Une partie de cette collection a été rendue accessible par l'archiviste de l'État Piot (1812-1899) dont l'inventaire, dac-

tylographié en 1975, peut être consulté comme instrument de recherche provisoire dans la salle de lecture des Archives générales du Royaume.

[PIOT Ch.], *Rekenkamers. Inventaris van een deel archief uit de papieren der comptabele ambtenaren* (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 7), Bruxelles, 1975.

i. Les Chambres des comptes seigneuriales

Environ quatre mètres linéaires d'archives proviennent de Chambres des comptes fondées en vue de gérer le vaste patrimoine de familles nobles importantes, notamment des documents relatifs aux domaines de Montfort, de Zichem, de Zevenbergen et de possessions luxembourgeoises.

Comme instrument de recherche pour cette collection, on dispose uniquement d'inventaires manuscrits des Inventaires de la Deuxième Section, notamment les n° 3684 et 5ter pour Montfort et le n° 3685 avec quelques indications vagues concernant Zichem. Il n'existe aucun instrument de recherche pour Zevenbergen ou pour les possessions luxembourgeoises.

j. Les archives conservées hors des AGR

Les archives de la Chambre des comptes de Flandre ne sont pas uniquement conservées aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, mais aussi aux Archives départementales du Nord à Lille, Série B. Les cartulaires, les registres, les

comptes, la correspondance et les collections de cette série sont toutefois consultables sur microfilm dans la salle de lecture des Archives générales du Royaume.

Pour l'histoire de la Chambre des comptes de Flandre, les inventaires suivants sont intéressants :

BRUCHET M., *Archives départementales du Nord. Répertoire numérique. Série B (Chambre des comptes de Lille)*, 2 tomes, Lille, 1921.

BRUCHET M. et LANCIEN E., *Archives départementales du Nord. Inventaire sommaire. Série B (Chambre des comptes de Lille). Table du tome I (Articles B 1 à 1560)*, Lille, 1931.

Bulles



Arthois



Furnes



V. Les opportunités de recherche

Il est préférable pour un chercheur novice de débiter par ce qu'on appelle les archives principales des registres, des nombreux cartulaires, des livres de cens et, surtout, des milliers de comptes et des pièces qui les accompagnent. Il n'est pas exagéré de dire que ces archives concernent presque toutes les facettes de la vie publique, que ce soit la politique et les institutions, le droit et les rapports sociaux, l'économie et la culture matérielle, l'art et la culture.

Pour l'histoire financière, nous trouvons dans les comptes des données relatives aux trésoreries princière, provinciale et régionale, aux domaines, au budget et à la dette, aux taxes, ainsi qu'aux pratiques monétaires et comptables. Importantes pour l'historien spécialiste de l'économie sont les séries de comptes qui permettent la reconstruction de séries importantes, sur base de données uniformes ou uniformisées autant que possible, de prix, de salaires, voire de la production et de la productivité. Les comptes contiennent, entre autres, des données relatives aux droits d'importation et d'exportation de nombreuses marchandises (alun, bière, farine, céréales, genièvre, draps, lin, poisson, vin, sel), au tonlieu, au poids, au gruit et aux moulins, aux prix d'affermage, aux revenus d'accises, aux tableaux de répartition, aux dénombrements de foyers, aux estimations d'aides, aux impôts des 10^e, 20^e et 100^e deniers, etc. Sur base de ces documents, des recherches consacrées au niveau de vie des individus sont également envisageables.

En raison des nombreuses mentions d'officiers des administrations, de collecteurs

de tonlieu, de changeurs, de lombards, de médecins, de marchands, de courtiers, de clercs, de chevaliers et d'innombrables particuliers, ces archives constituent une source d'information extraordinaire dans le cadre de recherches à portée prosopographique. Elles fourmillent également de données relatives aux événements sociaux tels que les festivités, les cérémonies funéraires et de mariage, les chasses, les voyages ou encore la vie de cour. Par exemple, la culture présente à la cour peut être reconstituée dans une large mesure à l'aide de comptes contenant des détails relatifs à la musique, la littérature et les manuscrits, les beaux-arts et l'artisanat d'art, la taille de la cour, la famille, la diversité des hommes (aveugles, estropiés, fous, juifs, païens, etc.), la variété des animaux (lions et autres animaux exotiques) et la pratique du don.

Pour l'histoire militaire, les comptes fournissent des informations sur les impôts et contributions de guerre, sur la comptabilité des armées terrestres (garnisons, paies, provisions, munitions, etc.) et navales, sur les fortifications et les bâtiments militaires (forts, fortifications, casernes, citadelles, fossés, remparts urbains, portes urbaines, esplanades, etc.).

Ces documents permettent également des recherches sur les bâtiments civils (palais, châteaux, étangs, parcs, ateliers monétaires, prisons, hôtels de ville, etc.) et religieux (abbayes, monastères, institutions charitables, collèges, hôpitaux, etc.), ainsi que sur la voirie et, plus largement, le paysage naturel : la construction,

*Près touchant le Duc Jehan hommaiges et
autres de diuerses natures de parauant &
depuis*



*En la laye de la marque cy des sus
imprimée sont les lies qui s'en suivent et est ladicte*

la réparation et le maintien en état de routes pavées, de rivières, de canaux, de sas, d'écluses, de ponts, de ports (grues, quais et docks), de mines, de moulins, de digues et de polders.

Au sein des archives des Chambres des comptes, l'historien de l'Église sera en mesure de trouver, parmi d'autres choses, des informations relatives aux abbayes médiévales et aux possessions de monastères aujourd'hui disparus.

Dans le champ de l'histoire de l'art, on y trouvera également des descriptions qualitatives et quantitatives d'objets d'art, ainsi que des données sur leur valeur financière.

Pour les lecteurs désireux d'étudier le crime au sein de certaines régions, il conviendrait de consulter les comptes dressés par le personnel des tribunaux. Concernant la grâce accordée à certains criminels, les lettres de rémission conservées parmi les chartes de l'Audience méritent également l'attention des chercheurs.

Les livres de cens et de rentes seront principalement étudiés dans le cadre de l'histoire locale et des recherches généalogiques. De la même manière, les dénombremments constituent une source intéressante pour les chercheurs locaux. Ils contiennent notamment des informations très riches à propos des rapports féodaux et des structures de propriété locales.



//// VI. Guide de lecture

Ce jalon de recherche est basé sur plusieurs publications consacrées aux archives des Chambres des comptes, conservées aux Archives générales du Royaume à Bruxelles. La monographie d'Erik Aerts (AERTS E., *Geschiedenis en archief van de Rekenkamers* (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Aperçus et Guides, 27), Bruxelles, 1996) est indispensable pour quiconque s'intéresse au sujet. À noter également, le catalogue d'une exposition consacrée aux Chambres des comptes, organisée par les Archives générales du Royaume (AERTS E. et VANDENBULCKE A., *Administrer et contrôler à travers les âges. Les Chambres des Comptes des Pays-Bas méridionaux (XIV^e-XVIII^e siècles). Catalogue accompagnant l'exposition du même nom aux Archives générales du Royaume du 5 novembre 1997 au 30 janvier 1998*

(Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Service éducatif. Catalogues, 147), Bruxelles, 1997). L'ouvrage de 1999 sur la Cour des comptes contient également une synthèse utile sur les Chambres des comptes au cours de l'Ancien Régime (AERTS E. et VANDENBULCKE A., *Les Chambres des comptes sous l'Ancien Régime (1300-1795)*, dans RION P., AERTS E. et VANDENBULCKE A. (éds.), *La Cour des comptes. Histoire d'une institution de contrôle entre tradition et innovations*, Tielt, 1999, p. 13-47). Les notices sur les différentes Chambres des comptes dans AERTS E. e.a. (éds.), *Les institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois (1482-1795)* (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Studia, 55), 2 volumes, Bruxelles, 1995, fournissent également des informations fort utiles.

Les très touchant les Seigneurs Dames de Cassel,





ADRESSES DES PRINCIPAUX SERVICES D'ARCHIVES



BRUXELLES

Archives générales du Royaume
Rue de Ruysbroeck - 1000 Bruxelles
+32 (0)2 513 76 80
archives.generales@arch.be

**Archives générales du Royaume 2 -
dépôt Joseph Cuvelier**
Rue du Houblon 26-28 - 1000 Bruxelles
+32 (0)2 274 15 00
agr_ar_2@arch.be

Archives de l'État à Bruxelles (Forest)
Avenue du Pont de Luttre 74 - 1190 Forest
+32 (0)2 524 61 15
archives.bruxelles@arch.be

Archives du Palais royal
Rue Ducale 2 - 1000 Bruxelles
+32 (0)2 551 20 20
arch.pal@arch.be

WALLONIE

Archives de l'État à Arlon
Parc des Expositions 9 - 6700 Arlon
+32 (0)63 22 06 13
archives.arlon@arch.be

Archives de l'État à Liège
Rue du Chéra 79 - 4000 Liège
+32 (0)4 252 03 93
archives.liege@arch.be

Archives de l'État à Louvain-la-Neuve
Rue Paulin Ladeuze 16
1348 Louvain-la-Neuve
+32 (0)10 23 00 90
archives.louvain-la-neuve@arch.be

Archives de l'État à Mons
Avenue des Bassins 66 - 7000 Mons
+32 (0)65 40 04 60
archives.mons@arch.be

Archives de l'État à Namur
Boulevard Cauchy 41 - 5000 Namur
+32 (0)81 65 41 98
archives.namur@arch.be

Archives de l'État à Tournai
Rue des Augustins 20 - 7500 Tournai
+32 (0)69 22 53 76
archives.tournai@arch.be

Staatsarchiv Eupen
Kaperberg 2-4 - 4700 Eupen
+32 (0)87 55 43 77
staatsarchiv.eupen@arch.be

VLAANDEREN

Rijksarchief te Antwerpen
Door Verstraeteplaats, 5 - 2018 Antwerpen
+32 (0)3 236 73 00
rijksarchief.antwerpen-beveren@arch.be

Rijksarchief te Beveren

Kruibekesteeweg 39/1 - 9120 Beveren
+32 (0)3 750 29 77
rijksarchief.antwerpen-beveren@arch.be

Rijksarchief te Brugge

Predikherenrei 4A - 8000 Brugge
+32 (0)50 33 72 88
rijksarchief.brugge@arch.be

Rijksarchief te Gent

Bagattenstraat 43 - 9000 Gent
+32 (0)9 265 76 70
rijksarchief.gent@arch.be

Rijksarchief te Hasselt

Bampslaen 4 - 3500 Hasselt
+32 (0)11 22 17 66
rijksarchief.hasselt@arch.be

Rijksarchief te Kortrijk

G. Gezellestraat 1 - 8500 Kortrijk
+32 (0)56 21 32 68
rijksarchief.kortrijk@arch.be

Rijksarchief te Leuven

Vaartstraat 24 - 3000 Leuven
+32 (0)16 31 49 54
rijksarchief.leuven@arch.be



6 2 8 7

ISBN 978-94-6391-276-1



9 7 8 9 4 6 3 9 1 2 7 6 1

*Heures d'ouverture et jours de fermeture?
Consultez la liste complète sur www.arch.be*